Image not found or type unknown

Libellé de la TVA pour des bons d'achat

Par **SGouvernel**, le **06/07/2019** à **23:19**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un restaurant. On me demande régulièrement des bons d'achats pour faire des cadeaux.

Jusqu'à ce jour je n'en ai pas encore fait.

Mas question est de savoir comment je peux facturer ces bons d'achats avec deux taux de tva différents.

Je m'explique : Un client me demande un bon d'un montant de 50 €. Lorsque le bon m'est présenté en paiement pour un repas, il y aura deux taux de TVA (10% et 20% pour les vins).

Comment libeller ma facture, avec quel taux de TVA, ne sachant pas au départ, la repartition de celle-ci ?

Merci pour vos réponses.

Serge

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés